



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°007/AAONO/GOUVERNEUR/CRPM-NO/2022
DU 25/05/2022 POUR LA CONSTRUCTION DE LA
DELEGATION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL DU NORD (PHASE II), EN
PROCEDURE D'URGENCE.**

1- Objet de l'appel d'offres:

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, le Gouverneur de la Région du Nord, l'Autorité Contractant (AC), lance pour le compte du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural un Appel d'Offres National Ouvert.

2- Consistance des travaux

Les prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres comprennent toutes les parties des corps d'état prévues au cadre du détail quantitatif. Ces prestations sont décrites au Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) tel qu'il suit :

- 1- Plomberie-évacuation-alimentation ;
- 2- Toiture et Plafond ;
- 3- Enduit sur maçonnerie ;
- 4- Menuiserie métallique ;
- 5- Electricité-câblage ;

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégue pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quatre-vingt-dix millions (90 000 000) de francs CFA.

5. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement Les travaux, Objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Exercice 2021, Ligne Imputation budgétaire 56 30 187 01 4415150 523112 921.

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un taux de 2% du montant prévisionnel, soit **un million huit cent mille (1 800 000) de Francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée ou une compagnie d'assurance par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord dès Publication de l'Avis d'Appel d'Offre. Tel : 222 27 19 49, porte: N°112.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-dix Milles (90 000) Francs CFA**, payable à la Trésorerie de Garoua.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un **(01) original** et six **(06) copies** marquées comme telles, conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous plis fermé, dans les Services du Gouverneur de la Région du Nord au plus tard le **21/06/2022 à 09 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AAONO/GOUVERNEUR/CRPM-NO/2022 DU 25/05/2022 POUR LA CONSTRUCTION DE LA DELEGATION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL DU NORD, PHASE II.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financière aura lieu le **21/06/2022 à partir de 10 heures** par la Commission Régionale de Passation des Marchés du Nord dans la salle de conférences des Services du Gouverneur de la Région du Nord.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- **1^{re} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

1. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis;
2. Note technique inférieure à 70 % des éléments positifs ;
3. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
4. Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière à la fois dans le BPU, le BQE et le SDP ;
5. Absence d'une des 04 pièces du volume financier (lettre de soumission, BPU, BQE ou SDP).
6. Absence de la caution de soumission.
7. Avoir abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années et/ou être sur la liste des entreprises défaillantes établies par le Ministère des Marchés Publics.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur trente-huit (38) critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

1. La Présentation Générale de l'offre 01 oui /non ;
2. Les références de l'entreprise 02 oui /non ;
3. Les moyens matériels permanents ou mobilisables 06 oui /non ;
4. Les moyens humains 16 oui /non ;
5. La méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux 08 oui /non ;
6. La surface financière 02 oui /non ;
7. La visite de site 01 oui /non ;
8. La preuve d'acceptation des conditions du marché 02 oui /non.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée soit 27 oui sur les 38 possibles.

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser.

14. Attribution du marché

Le Gouverneur de la Région du Nord, Autorité Contractante (AC) attribuera le marché au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

15. Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus à la Région du Nord à Garoua ou auprès du Gouverneur de la Région du Nord à Garoua dès publication du présent avis.

NB : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Garoua, le 25 MAI 2022

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DU NORD



ABATE EDI'I Jean
Administrateur Civil Principal Hors Echelle

Ampliations :

- ✓ DR MINMAP/NO/P.Info
- ✓ DR MINEPAT/NO/P.Info
- ✓ DR MINADER/NO/P.Info
- ✓ ARMP /Nord (pour publication)
- ✓ Président CRPM-NO (pour information)
- ✓ Affichage (pour information)
- ✓ Archives/Chrono